

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Date de convocation :

21/01/2026

Date de publication

de la convocation :

21/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. CADOUOT Christian - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M.BASSEOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M.STURM Yves

Absents excusés et représentés : Mme PENAUD Nathalie (procuration à M.BASSEOLEIL Hervé) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. DELATTRE André) - M. MERGEY Dominique (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme COURBET Bénédicte)

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget principal de la commune – Approbation du budget primitif de l'exercice 2026

Monsieur André DELATTRE, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

Il rappelle que les budgets primitifs sont votés par nature et par chapitre.

Vu le débat d'orientation budgétaire réalisé lors de la séance du Conseil municipal du 09 décembre 2025,

Vu la transmission du projet de budget principal primitif de l'exercice 2026 aux élus le 14 janvier 2026,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 19 janvier 2026,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026 selon la répartition suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2026	Recettes de fonctionnement	BP 2026
011 - Charges générales	3 055 644,00	013 - Atténuations de charges	135 000,00
012 - Charges de personnel	7 250 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 100,00
014 - Atténuations de produits	20 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 006 400,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	681 454,00	73 - Impôts et taxes	1 704 518,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 113 260,00	731 - Fiscalité locale	7 037 700,00
66 - Charges financières	256 000,00	74 - Dotations et participations	2 348 500,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	116 100,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00	76 - Produits financiers	40,00
		77 - Produits exceptionnels	5 000,00
		78 - Reprises sur amort., dépréciations et provisions	2 000,00
TOTAL BP	12 383 358,00	TOTAL BP	12 383 358,00

Dépenses d'investissement	BP 2026	Recettes d'investissement	BP 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00
041 - Opérations patrimoniales	133 841,64	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	681 454,00
16 - Remboursement du capital	724 000,00	041 - Opérations patrimoniales	133 841,64
20 - Immobilisations incorporelles	43 000,00	10222 - FCTVA	500 000,00
20 - RAR	38 079,00	13 - Subventions	-
21 - Immobilisations corporelles	2 389 063,00	13 - RAR	2 765 017,40
21 - RAR	368 157,11	16 - Emprunts	3 880 917,60
23 - Immobilisations en cours	3 958 000,00		
23 - RAR	338 989,89		
TOTAL BP	8 021 230,64	TOTAL BP	8 021 230,64

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 1 voix contre (Mme HAZHAZ Dénia) et 3 abstentions (M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric) :

- **ADOpte** la section de fonctionnement comme ci-dessus présentée,
- **ADOpte** la section d'investissement comme ci-dessus présentée,
- **ADOpte** au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encassemements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 janvier 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO